

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|---|
| 2015-301 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 3 septembre 2015 |
| --- | Dépôt de la liste datée du 3 septembre 2015 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> |
| --- | Dépôt du registre daté du 4 septembre 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| 2015-302 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 |
| 2015-303 | Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2015 |
| 2015-304 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2015-305 | Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal |
| 2015-306 | Engagement d'un pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies |
| 2015-307 | Autorisation de signature d'un règlement hors cour avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) – Grief |
| 2015-308 | Autorisation de signature d'un bail avec Fabrique de la paroisse de Saint-Thomas – Location de locaux dans l'annexe de la bibliothèque municipale (lot 3 162 069) |
| 2015-309 | Autorisation de demande de soumissions – Modification du système de chauffage à l'usine de traitement de l'eau potable |
| 2015-310 | Demande de renouvellement de la reconnaissance d'un quadrilatère du centre-ville de Montmagny comme zone touristique selon les critères de la <i>Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux</i> |
| 2015-311 | Achat du lot 3 281 687 de succession Cécile Vézina – Rue St-Ignace |
| 2015-312 | Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation du bâtiment sis au 36, rue St-Augustin (lot 2 613 617) |

- 2015-313 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Revêtement extérieur du bâtiment aux 78 à 84, rue St-Thomas (lot 2 613 575)
- 2015-314 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de construction d'un bâtiment au 92, rue St-Thomas (lot 2 613 555)
- 2015-315 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation du bâtiment sis au 159, rue St-Ignace (lot 3 061 431)
- 2015-316 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Rénovation du bâtiment sis au 249, rue St-Ignace (lot 3 061 609)
- 2015-317 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Remplacement de fenêtres du bâtiment sis au 5, rue St-Jean-Baptiste Est (lot 2 613 479)
- 2015-318 Approbation d'un plan de lotissement – Lots 2 611 807, 2 611 824 et 5 627 328 – Développement domiciliaire au nord du boulevard Taché Ouest, en bordure du fleuve St-Laurent
- 2015-319 Demande à la CPTAQ – Lots 3 060 819, 3 281 923 et 5 291 758 – 412, chemin du Bras-St-Nicolas
- 2015-320 Modification de la demande de Les Concassés du Cap inc. à la CPTAQ – Lot 3 059 840 – Renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une carrière et d'une gravière/sablière et activités connexes
- 2015-321 Adoption du règlement numéro 1100-138 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de tracer une nouvelle limite séparatrice entre les zones Cc-17 et Aa-1 de manière à ce que la zone Cc-17 ait une profondeur de 200 mètres sur toute sa longueur
- 2015-322 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 en modifiant les normes relatives à l'empiètement des affiches sur le domaine public
- 2015-323 Résolution d'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 en modifiant les normes relatives à l'empiètement des affiches sur le domaine public
-
- Période de questions**
- 2015-324 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce quatrième jour du mois de septembre deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 4 septembre 2015 à 15 h 29.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 8 septembre 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire suppléant M. Gaston Morin, et les conseillers, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Jean-Guy Desrosiers, maire

2015-301

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 après y avoir ajouté les sujets suivants :

2015-324 Mainlevée et radiation totale volontaire – Hypothèque immobilière grevant les lots 2 612 558, 4 898 860 – Gestion Sijeri inc. – Parc industriel Amable-Bélanger

2015-325 Suspension de l'employé M. Daniel Forgues

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –

**POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE
3 SEPTEMBRE 2015**

**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 3 SEPTEMBRE 2015 ÉNUMÉRANT LES
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI
SUR LES CITÉS ET VILLES**

**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 4 SEPTEMBRE 2015 ÉNUMÉRANT LES
OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2015-302

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 AOÛT 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-303

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 AOÛT 2015**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 août 2015 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal, sauf et excepté celles apparaissant aux points 6, 8 et 9 où ils acceptent tels quels les plans d'implantation et d'intégration architecturale sans condition, soit les projets relatifs respectivement aux bâtiments sis aux 92, rue St-Thomas, 5, rue St-Jean-Baptiste Est et 78 à 84, rue St-Thomas, et ce, à la lumière de précisions obtenues suivant la tenue de ladite rencontre du comité.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

2015-304

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES ET
AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de cinq mille cinq cents dollars (5 500,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Les Nouveaux Sentiers de la MRC de l'Islet	Remboursement des frais de location de la salle François-Prévoist – Représentations d'une pièce de théâtre pour la sensibilisation aux maladies mentales – Octobre 2015	02-702-92-973	500,00 \$ maximum (sur présentation de la facture acquittée)
Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc.	Contribution à l'exposition « Le retour des oies blanches avec Riopelle » - Du 11 au 20 septembre 2015 à la bibliothèque municipale	02-702-92-973 avec transfert budgétaire de 2 000 \$ à partir de 02-110-00-455 et de 2 000 \$ à partir de 02-110-00-454	5 000,00 \$
TOTAL :			5 500,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-305

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant mille trois cent quarante dollars et vingt-neuf cents (1 340,29 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Messageries dynamiques	Renouvellement de l'abonnement de la Ville au Journal de Québec	02-110-00-494	255,29 \$
Les Amis du parc St-Nicolas inc.	Achat de 12 cartes – Méchoui organisé dans le cadre de l'activité de financement FestiParc – Le samedi 8 août 2015 au Parc St-Nicolas	02-110-00-351	300,00 \$
Théâtre des deux masques	Achat de 15 billets pour la pièce de théâtre « Bienvenue au Montmagny Inn » à l'automne 2015 au Centre des Migrations	02-110-00-351	300,00 \$
Maison de Secours La Frontière	Achat de billets pour l'activité de financement « La Frontière en Italie » - Le 3 octobre 2015 à Montmagny	02-110-00-351	485,00 \$
TOTAL :			1 340,29 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-306

ENGAGEMENT DE M. JEAN-FRANÇOIS BERNIER À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines concernant l'engagement d'un nouveau pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Jean-François Bernier à titre de pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions fixés par la convention collective de travail des pompiers à temps partiel en vigueur; cet engagement prend effet le 9 septembre 2015 et est conditionnel au respect des conditions prévues au *Règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les*

incendies à la Ville de Montmagny et remplaçant les règlements numéros 253, 381, 587, 605, 689 ainsi que l'article 24 du règlement numéro 889 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jean-François Bernier, à l'Association des pompiers de Montmagny inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-307

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN RÈGLEMENT HORS COUR
AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
MONTMAGNY (CSD) – GRIEF DE MADAME MYRIAM RIOUX**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer un règlement hors cour intervenu avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) concernant le grief numéro 01-2014 déposé conjointement par le syndicat et l'ex-employée municipale Mme Myriam Rioux relativement à un avis de suspension.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Myriam Rioux, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-308

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC FABRIQUE DE LA
PAROISSE DE SAINT-THOMAS – LOCATION DE LOCAUX DANS
L'ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (LOT 3 162 069)**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le bail à intervenir avec Fabrique de la paroisse de Saint-Thomas pour la location de locaux dans l'annexe de la bibliothèque municipale sise au 140, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny; annexe ayant autrefois abrité le presbytère de la paroisse St-Thomas.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Fabrique de la paroisse de Saint-Thomas et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-309

AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS – MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'exécution des travaux nécessaires à la modification du système de chauffage à l'usine de traitement de l'eau potable.

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-310

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE D'UN QUADRILATÈRE DU CENTRE-VILLE DE MONTMAGNY COMME ZONE TOURISTIQUE SELON LES CRITÈRES DE LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT que le centre-ville de Montmagny fait partie intégrante de la stratégie de commercialisation de l'industrie touristique de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT que l'achalandage touristique dans la région fréquente le centre-ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'il est l'hôte de différentes festivités, animations et spectacles, et ce, en toute saison;

CONSIDÉRANT le riche patrimoine bâti du centre-ville de Montmagny, inspiré de l'architecture européenne, et le développement d'outils d'interprétation reliés à ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la présence au centre-ville d'hébergement et restauration, dont des cafés-bistro et une auberge, de même que des galeries d'arts et d'un musée;

CONSIDÉRANT la configuration géographique particulière du centre-ville qui favorise le déplacement piétonnier;

CONSIDÉRANT qu'un quadrilatère du centre-ville a été reconnu en 2010 en tant que zone touristique au sens de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* pour une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De demander au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec de renouveler pour une nouvelle période de cinq (5) ans la reconnaissance en tant que Zone touristique, au sens de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, du quadrilatère du centre-ville de Montmagny démontré sur le plan joint à la présente résolution, et ce, pendant la période s'échelonnant du 21 juin au 21 septembre de chaque année.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, au comité de revitalisation du centre-ville *Vieux-Montmagny* et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-311

ACHAT DU LOT 3 281 687 DE SUCCESSION CÉCILE VÉZINA – RUE ST-IGNACE

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acheter de succession Cécile Vézina, un terrain sis et situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot trois millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-sept (3 281 687) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, contenant en superficie 329.10 m.c., situé sur la rue Saint-Ignace, Montmagny (Québec) G5V 1S3, sans bâtisse, mais avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter, notamment les droits pouvant exister en faveur d'Hydro-Québec aux termes des Conditions de service d'électricité (décision de la Régie de l'Énergie D-2008-028, R-3535-2004).

2. De faire cet achat avec la garantie légale, pour la somme de quatorze mille quatre-vingt-deux dollars et dix-neuf cents (14 082,19 \$), soit quarante-deux dollars et soixante-dix-neuf cents (42,79 \$) le mètre carré, suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

3. D'autoriser son Honneur le maire M. Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier Me Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses

usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

Adoptée

2015-312

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 36, RUE ST-AUGUSTIN (LOT 2 613 617)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015, eu égard au projet visant la rénovation du bâtiment sis au 36, rue St-Augustin à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation du bâtiment sis au 36, rue St-Augustin à Montmagny (lot 2 613 617) et consistant sommairement à réparer les galeries et refaire leur toiture; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-313

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT AUX 78 À 84, RUE ST-THOMAS (LOT 2 613 575)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015, eu égard au projet visant la pose d'un revêtement extérieur sur le bâtiment sis aux 78 à 84, rue St-Thomas à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la pose d'un revêtement extérieur sur le bâtiment sis aux 78 à 84, rue St-Thomas à Montmagny (lot 2 613 575); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-314

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AU 92, RUE ST-THOMAS (LOT 2 613 555)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015, eu égard au projet visant la construction d'un bâtiment locatif de 6 logements au 92, rue St-Thomas à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment locatif de 6 logements au 92, rue St-Thomas à Montmagny (lot 2 613 555); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-315

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 159, RUE ST-IGNACE (LOT 3 061 431)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015, eu égard au projet visant la rénovation du bâtiment sis au 159, rue St-Ignace à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation du bâtiment sis au 159, rue St-Ignace à Montmagny (lot 3 061 431) et consistant sommairement à reconstruire la cuisine d'été, principalement avec des matériaux et selon la même facture que le bâtiment principal; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-316

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 249, RUE ST-IGNACE (LOT 3 061 609)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015, eu égard au projet visant la rénovation du bâtiment sis au 249, rue St-Ignace à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la rénovation du bâtiment sis au 249, rue St-Ignace à Montmagny (lot 3 061 609) et consistant sommairement à remplacer les fenêtres des lucarnes et refaire la toiture; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-317

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – REMPLACEMENT DE FENÊTRES DU BÂTIMENT SIS AU 5, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 479)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 août 2015 eu égard au projet visant le remplacement de deux fenêtres sur le mur ouest de la section arrière du bâtiment principal au 5, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par les propriétaires de l'immeuble situé au 5, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 479) visant le remplacement de deux fenêtres sur le mur ouest de la section arrière du bâtiment principal; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux propriétaires du bâtiment concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-318

APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – LOTS 2 611 807, 2 611 824 ET 5 627 328 – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AU NORD DU BOULEVARD TACHÉ OUEST, EN BORDURE DU FLEUVE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT l'article 3.9.1 du *Règlement de lotissement* numéro 1200 et ses amendements précisant les procédures à suivre pour toute opération cadastrale ayant pour but de créer cinq terrains ou plus ou qui nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9322-6108 Québec inc. a acquis un terrain, formé des lots 2 611 807, 2 611 824 et 5 627 328, et situé au nord du boulevard Taché Ouest, en bordure du fleuve St-Laurent, dans le but d'y aménager un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que cette compagnie soumet donc un projet de lotissement qui prévoit la subdivision desdits lots en créant neuf nouveaux terrains voués à la construction de résidences;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mai 2015 à l'égard de ce projet de lotissement puisqu'il rencontre les exigences des règlements et plan d'urbanisme de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan de lotissement soumis par la compagnie 9322-6108 Québec inc. pour son projet de développement domiciliaire au nord du boulevard Taché Ouest, en bordure du fleuve St-Laurent, prévoyant la subdivision des lots 2 611 807, 2 611 824 et 5 627 328 pour créer neuf nouveaux terrains voués à la construction de résidences de même que l'aménagement d'une rue privée et d'un sentier d'accès commun au fleuve, lequel plan a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mai 2015 et est joint à la présente résolution.

2. De transmettre copie de la présente résolution à 9322-6108 Québec inc. et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-319

DEMANDE À LA CPTAQ – LOTS 3 060 819, 3 281 923 ET 5 291 758 – 412, CHEMIN DU BRAS-ST-NICOLAS

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble constitué des lots 3 059 924, 3 059 925, 3 060 743, 3 060 748, 3 060 819, 3 281 923 et 5 291 758 situés sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991, accepteraient d'en céder une partie à ses voisins, soit les lots 3 060 819, 3 281 923 et 5 291 758, afin qu'ils puissent consolider leur ferme et acquérir ainsi un grange plus saine que celle qu'ils possèdent déjà sur leur propre ferme;

CONSIDÉRANT par ailleurs que les futurs acquéreurs récoltent déjà les foins depuis une dizaine d'années sur la partie cultivable des lots concernés et qu'ils envisagent de remettre en culture les parcelles qui sont actuellement en friches; le tout dans le cadre de leur projet de démarrage d'une entreprise ovine;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour permettre cette transaction immobilière;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la CPTAQ est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 août 2015, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, notamment :

- ✓ le potentiel agricole de la partie concernée est correct (sol de catégories 3 et 4 représentant des facteurs limitatifs assez sérieux ou très graves qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation);
- ✓ les lots concernés sont utilisés en partie à des fins agricoles (en culture et en friches), bien que peu fertiles; le relief de même que la surabondance d'eau liée à un drainage impropre constituant une limite à la culture;
- ✓ le projet ne vient pas constituer une propriété foncière dont la superficie est insuffisance pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact d'un éventuel changement de propriétaire sur l'agriculture dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité afin de réduire la contrainte sur l'agriculture ne s'applique pas dans le présent dossier puisque le projet se situe en prolongation d'une entreprise agricole existante et que les lots faisant l'objet de la demande serviront à un projet agricole;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
2. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment l'aliénation des lots 3 060 819, 3 281 923 et 5 291 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie totalisant 12,84 hectares alors que la propriété entière comprenant aussi les lots 3 059 924, 3 059 925, 3 060 743, 3 060 748, 3 060 819 est d'une superficie de 32,08 hectares; le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau des usages projetés que de la superficie demandée.
3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-320

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE LES CONCASSÉS DU CAP INC.
À LA CPTAQ – LOT 3 059 840 – RENOUELEMENT D'UNE
AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET
D'UNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE ET ACTIVITÉS CONNEXES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution 2015-149, a recommandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'acquiescer à la demande formulée par Les Concassés du Cap inc. visant le renouvellement de l'autorisation # 342455 délivré en 2005, telle que déjà

renouvelée par l'autorisation # 368710 délivrée en 2010 par la CPTAQ, et d'autoriser en conséquence l'utilisation à des fins non agricoles d'une superficie de 64 900 mètres carrés du lot 3 059 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie totale de 21,52 hectares, et ce, pour l'exploitation d'une carrière et d'une gravière/sablière et d'une voie d'accès puisque le projet est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny par droits acquis ;

CONSIDÉRANT que Les Concassés du Cap inc. désire agrandir son exploitation et modifie donc sa demande en portant à 80 700 mètres carrés la superficie du lot 3 059 840 qui serait utilisée à cette fin plutôt qu'à 64 900 mètres carrés, tel qu'il est mentionné à sa demande initiale et à la résolution adoptée par la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, à sa rencontre du 18 août 2015, a recommandé favorablement cette augmentation de superficie;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2. De confirmer à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec la recommandation favorable de la Ville de Montmagny à l'égard de la demande formulée par Les Concassés du Cap inc. visant le renouvellement de l'autorisation # 342455 délivrée en 2005, telle que déjà renouvelée par l'autorisation # 368710 délivrée en 2010 par la CPTAQ, et d'autoriser en conséquence l'utilisation à des fins non agricoles d'une partie du lot 3 059 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie totale de 21,52 hectares, et ce, pour l'exploitation d'une carrière et d'une gravière/sablière et d'une voie d'accès, telle que formulée dans la résolution 2015-149, mais pour une superficie de 80 700 mètres carrés plutôt que la superficie de 64 900 mètres carrés initialement demandée; le projet comprenant le renouvellement de l'autorisation et l'agrandissement de la gravière/sablière demeurant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny par droits acquis.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, à Les Concassés du Cap inc. et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-321

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-138 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE TRACER UNE NOUVELLE LIMITE SÉPARATRICE ENTRE LES ZONES Cc-17 ET Aa-1 DE MANIÈRE À CE QUE LA ZONE Cc-17 AIT UNE PROFONDEUR DE 200 MÈTRES SUR TOUTE SA LONGUEUR

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-138 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de tracer une nouvelle limite séparatrice entre les zones Cc-17 et Aa-1 de manière à ce que la zone Cc-17 ait une profondeur de 200 mètres sur toute sa longueur, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 2015; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2015-322

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 EN MODIFIANT LES NORMES RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT DES AFFICHES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 en modifiant les normes relatives à l'empiètement des affiches sur le domaine public de manière à augmenter à 2,5 mètres leur dégagement minimal par rapport au sol.

Adoptée

2015-323

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 EN MODIFIANT LES NORMES RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT DES AFFICHES SUR LE DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : *Projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 en modifiant les normes relatives à l'empiètement des affiches sur le domaine public.*

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2015, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser en conséquence le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 16 septembre 2015, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2015-324

MAINLEVÉE ET RADIATION TOTALE VOLONTAIRE – HYPOTHÈQUE IMMOBILIÈRE GREVANT LES LOTS 2 612 558, 4 898 860 – GESTION SIJERI INC. – PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER

CONSIDÉRANT que les obligations et conditions stipulées en faveur de la Ville de Montmagny en vertu d'actes de vente des lots 1207-6, 1207-3-2 et 1207-3-12, portant maintenant le numéro 2 612 558, et des lots 1207-3-9-1 et 1207-3-10, portant maintenant le numéro 4 898 860 ont été respectés par les acquéreurs;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accorder mainlevée et de consentir à la radiation totale volontaire des actes d'hypothèque immobilière suivants consentis en faveur de la Ville de Montmagny :

- le 17 août 1987 par Les Constructions Ginove inc. au terme de l'acte reçu devant Me Charles Denault, notaire, et publié sous le numéro 129 474 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 17 août 1987, et grevant l'immeuble constitué du lot 1207-6 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas, circonscription foncière de Montmagny (maintenant le lot 2 612 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;
- le 14 avril 1992 par Emmanuel Coulombe inc. au terme de l'acte reçu devant Me Charles Denault, notaire, et publié sous le numéro 141 288 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 15 avril 1992, et grevant l'immeuble constitué des lots 1207-3-9-1 et 1207-3-10 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas, circonscription foncière de Montmagny (maintenant le lot 4 898 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;
- le 29 mai 2003 par Ressorts Liberté inc. (maintenant Gestion Sijeri inc. à la suite d'une fusion) au terme de l'acte reçu devant Me Charles Denault, notaire, et publié sous le numéro 10 445 664 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 2 juin 2003, et grevant l'immeuble constitué du lot 1207-3-12 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas, circonscription foncière de Montmagny (maintenant le lot 2 612 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;
- le 28 novembre 1986 par Ressorts Liberté inc. (maintenant Gestion Sijeri inc. à la suite d'une fusion) au terme de l'acte reçu devant Me Paul-Henri Vallée, notaire, et publié sous le numéro 127 528 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny le 28 novembre 1986, et grevant l'immeuble constitué du lot 1207-3-2 du cadastre de la Paroisse de Saint-Thomas, circonscription foncière de Montmagny (maintenant le lot 2 612 558 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny;

2. D'autoriser son honneur le Maire Jean-Guy Desrosiers, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier M^e Félix Michaud, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et

documents requis pour ce dossier de mainlevée et de radiation, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Me Isabelle Toupin, notaire.

Adoptée

2015-325

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ M. DANIEL FORGUES

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la décision du directeur général de suspendre sans traitement l'employé col bleu M. Daniel Forgues, technicien en traitement de l'eau, pour deux périodes de 5 jours, c'est-à-dire le 4 septembre et du 8 au 12 septembre inclusivement de même que du 14 au 18 septembre inclusivement.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Daniel Forgues, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au coordonnateur au traitement de l'eau, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-326

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, à 20 h 20.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE SUPPLÉANT

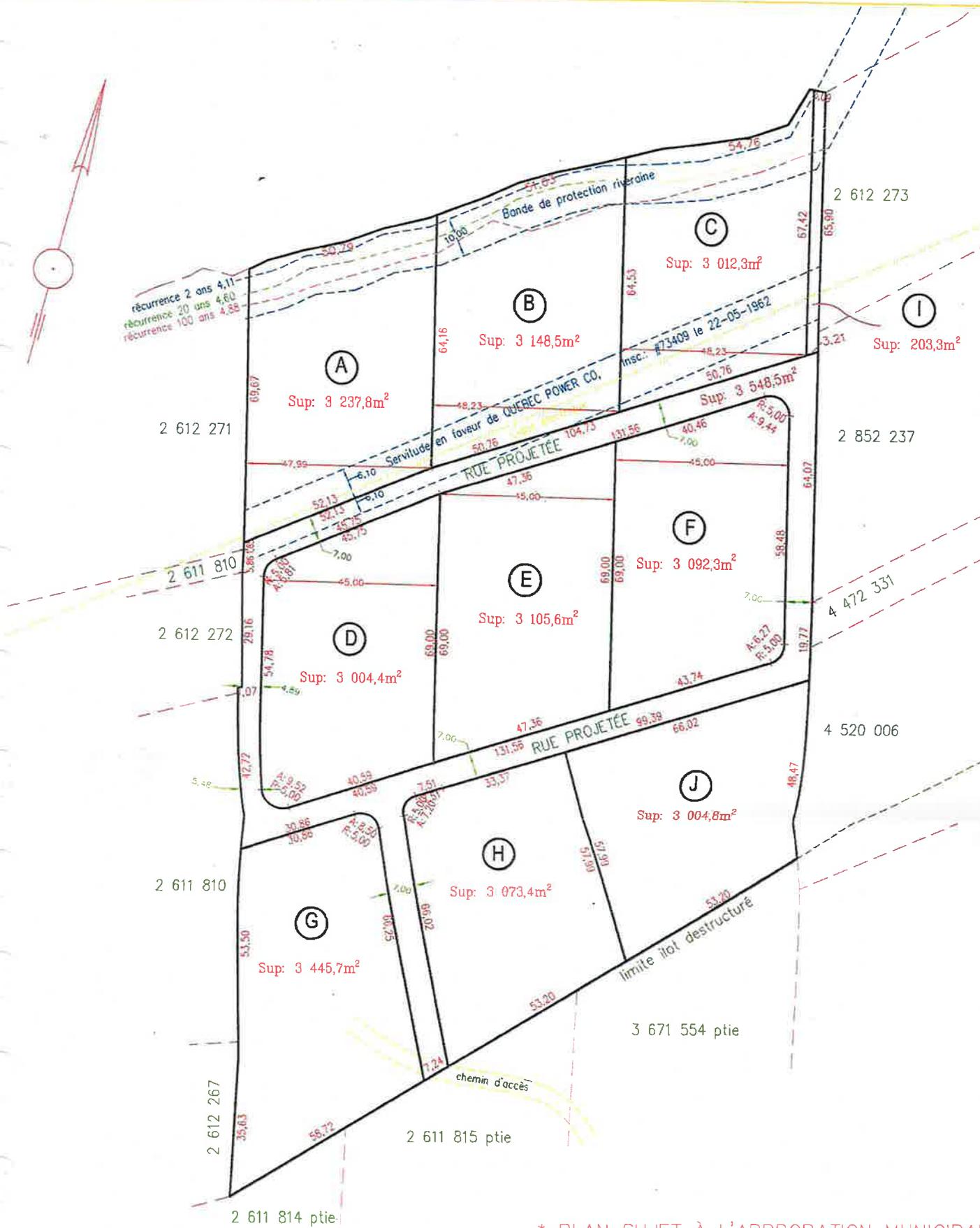
APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015.

Martin Moine
MAIRE SUPPLÉANT

Plan annexe à la résolution 2015-310



Plan annexe à la résolution 2015-318



* PLAN SUJET À L'APPROBATION MUNICIPALE

LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (SI).

6614PM_5.dwg

PLAN PROJET DE MORCELLEMENT
PROJET #5

SUR LES LOTS: 2 611 807, 2 611 824 ET SUR UNE PARTIE DES LOTS: 3 671 554,
2 611 814 et 2 611 815

CADASTRE: DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTMAGNY

REQUÉRANT: GHISLAIN VÉZINA



ARPEMENTAGE CÔTE-DU-SUD

Société d'arpenteurs-géomètres

96, avenue de la Gare

MONTMAGNY, QC G5V 2T3

TEL: 418-248-6107 FAX: 418-248-2080

ecanuel@arpentagecds.com

www.arpentagecds.com

ÉCHELLE:

1:1000

MINUTE:

1351

DOSSIER:

2378-270

MONTMAGNY, LE 18 MAI 2015

PRÉPARÉ PAR: (SIGNÉ) Étienne Canuel

ÉTIENNE CANUEL
ARPEMENTEUR-GÉOMÈTRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS LE GREFFE

Date: 18 mai 2015 Par:

A.G.

